



AVIS PUBLIC 

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 mai 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1910** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN FRESNIÈRE ET UN EMPRUNT DE 883 400 \$.** », ayant pour objet d'autoriser des travaux de réfection du chemin Fresnière, d'un montant de 883 400 \$ et afin d'en permettre la réalisation, un emprunt du même montant.

Ce règlement a été approuvé par la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 9 juillet 2018.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour de juillet 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau